

Debat sur la declaration de politique generale

M. le Bourgmestre Dilliès estime que cette Déclaration de politique générale est une des plus complètes que la commune ait connues. Les principaux thèmes qui y sont abordés sont les suivants : la mobilité, la fiscalité, la participation citoyenne, l'économie, la solidarité, la sécurité.

M. le Bourgmestre insiste aussi sur l'importance du déménagement de l'administration communale à l'horizon 2020, qui permettra la réalisation d'économies d'échelle tout en garantissant un meilleur accueil du citoyen et des conditions de travail optimales pour le personnel. Cette opération entraînera aussi des changements pour le quartier d'Uccle-Centre.

M. l'Echevin Wyngaard considère que la Déclaration de politique générale défend un projet innovant, marqué par une approche transversale.

Cette volonté d'innovation se manifeste par la féminisation de la nouvelle majorité. La présidence du Conseil communal par une femme constitue une réelle plus-value pour la dynamisation du débat. Le Collège compte une échevine du climat, une échevine de la participation citoyenne, une échevine de l'égalité des genres. Le Collège souhaite aussi développer le « gender budgetting » et le « gender mainstreaming » au cours des prochaines années.

Le Centre culturel fera l'objet d'une réforme en profondeur, qui se traduira par une offre plus diversifiée et l'engagement d'un directeur artistique par un jury composé de personnalités issues elles-mêmes du secteur culturel.

La majorité veut travailler de manière constructive avec les autorités fédérales et régionales et mettra en place un partenariat avec une commune néerlandophone, ce qui constitue un signal particulièrement fort dans le contexte actuel.

La promotion de la mobilité se manifestera par l'aménagement de cheminements cyclables, la création de lieux de stationnement pour les vélos, la mise en place d'un Conseil consultatif des modes actifs, l'extension des zones 30, la création de zones 20, la mutualisation des véhicules de la flotte communale,...

Le groupe Ecolo accorde une grande importance à la participation citoyenne. Des états généraux ucclois seront organisés dans les prochains mois, des rencontres de participation citoyenne auront lieu tous les deux ans, un Conseil communal participatif sera mis sur pied.

L'environnement, le climat et l'énergie sont des priorités essentielles de la nouvelle majorité. La réduction de l'empreinte écologique sera assurée grâce à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, le soutien aux initiatives de transition, le travail sur l'Agenda 21 local. Le Collège s'efforcera d'être plus vigilant en matière d'abattage d'arbres et lorsqu'il s'agira d'abattages importants, il n'hésitera à recourir à des experts extérieurs afin d'avoir un avis complémentaire. Un permis de végétaliser sera aussi instauré afin de permettre une verdurisation en voirie si des citoyens souhaitent lancer des initiatives en ce domaine. Le Collège a l'intention de préserver au maximum le plateau Avijl, en étroite concertation avec les habitants du quartier.

La majorité défendra une politique sociale volontariste en assurant des moyens suffisants au CPAS, en garantissant un plus large accès à l'offre culturelle et sportive et en réduisant la fracture numérique. L'accès au logement sera également encouragé dans le cadre de l'Agence immobilière sociale.

Pour ce qui relève de la promotion de la bonne gouvernance, la majorité a décidé que l'ensemble des mandats dans les ASBL communales serait désormais exercé à titre gratuit.

M. l'Echevin Hublet estime que la Déclaration de politique générale tient compte des priorités du CDH.

Pour ce qui relève de la bonne gouvernance et de la participation citoyenne, il retient l'accès aux documents et publications du Conseil communal, la mise en place d'un outil didactique de présentation des budgets et des comptes, la transparence dans la gestion des ASBL communales, la consultation régulière des citoyens et des associations de terrain et l'établissement dans certains cas d'un budget participatif.

Pour ce qui concerne la transition écologique, M. l'Echevin Hublet cite la diminution de l'empreinte énergétique, la protection des espaces verts, l'inscription de la commune dans une démarche « zéro déchet », la réactualisation de l'Agenda 21 ainsi que la sensibilisation des citoyens et des enfants dès l'école maternelle au respect de l'environnement.

Des avancées seront accomplies en faveur des personnes handicapées, avec notamment le développement du handi-streaming, dont l'objectif consistera à intégrer de manière transversale la dimension du handicap dans

tous les domaines de l'action politique, en concertation avec le Conseil consultatif de la personne porteuse de handicap.

La majorité s'engage à faire d'Uccle une commune pilote en matière de sensibilisation de la population aux questions de santé. L'administration communale coordonnera plusieurs campagnes de vaccination, de don d'organes, de dépistage du cancer ou des maladies sexuellement transmissibles et accordera une attention particulière à l'impact des nuisances sonores ou respiratoires sur la santé.

Les crèches et haltes-garderies s'avérant le premier lieu de socialisation des enfants en dehors de leur famille, le Collège développera des synergies avec le secteur privé pour renforcer la capacité d'accueil des enfants dans les structures existantes voire pour en créer de nouvelles. La majorité soutiendra les aides à la parentalité, et notamment à la monoparentalité, dont la fréquence augmente sur le territoire communal.

M. Hayette estime incongrue l'alliance entre le MR et Ecolo, et ce d'autant plus que rien ne s'opposait à une coalition sans le MR. Il regrette aussi que des informations relatives à la Déclaration de politique générale aient été transmises à la presse avant que l'opposition n'ait eu l'occasion de s'exprimer dans le cadre du Conseil communal.

Pour M. Hayette, cette déclaration est décevante, notamment en raison de son manque d'ambition sociale. Le chapitre sur les finances est sans originalité et ne répond pas aux exigences de la commune.

Le document manque de structure, vu que chaque échevin s'est contenté de déposer sa liste d'exigences en veillant à ne pas empiéter sur le territoire d'un autre. De toute façon, le MR se taille la part du lion, car il obtient, outre le mayorat, les échevinats les plus régaliens : l'enseignement, les finances, l'état civil, l'urbanisme.

En dépit de quelques propositions intéressantes, cette déclaration s'inscrit dans une optique libérale et conservatrice.

Cependant, M. Hayette remercie le Collège d'avoir actualisé le plan communal de mobilité. Mais que signifie le « Conseil consultatif des modes actifs » ?

L'équipement urbain pour les vélos est indispensable pour combattre le fléau des vols de bicyclettes. Le Collège a-t-il une idée des entreprises susceptibles d'être intéressées lorsqu'il évoque un partenariat public-privé pour les vélos électriques ?

Le choix des rues pour la réparation des trottoirs sera-t-il opéré selon le bon vouloir de l'échevin ou d'après les demandes des riverains ?

Pour ce qui concerne l'intermodalité, la politique menée sous la précédente mandature n'a pas contribué à sortir la commune d'Uccle de son isolement par rapport aux autres acteurs concernés (STIB, SNCB, etc.).

Le renforcement nécessaire de l'offre de transports en commun doit être effectué en concertation avec les riverains. Les Ucclois doivent avoir la possibilité de s'exprimer sur la prolongation éventuelle du métro. Selon M. Hayette, la place Emile Danco serait un choix plus judicieux que la place Jean Vander Elst pour l'installation d'un parking à Uccle-Centre. Quel est l'état d'avancement du dossier relatif à la généralisation des zones 30 à Uccle ?

M. Hayette est favorable à l'interdiction complète des quads sur le territoire communal.

En matière de sécurité, il salue le fait que la nouvelle majorité entend davantage mettre l'accent sur la prévention que la répression. M. Hayette est partisan de la création d'une unité spécialement vouée à la lutte contre les violences à l'égard des femmes. Réticent à l'égard des caméras de surveillance, il prône plutôt la présence de policiers dans les rues.

Le retour des éducateurs de rue, que le groupe socialiste n'a cessé de réclamer sous la législature précédente, est une bonne nouvelle.

Pour la poursuite de certains délits, les travaux d'intérêt général s'avèrent plus efficaces que les sanctions financières. Les dispositions existant dans le règlement général de police et l'arsenal juridique belge sont suffisantes pour traiter le problème de la mendicité.

M. Hayette ne pense pas que la nouvelle majorité parviendra à équilibrer ses finances, vu l'ampleur des dépenses requises pour les nombreux projets de la déclaration et pour le déménagement des services communaux.

La création d'un échevinat de la participation citoyenne est une excellente initiative mais le groupe socialiste veillera à éviter les écueils en la matière.

Dans le domaine de la politique urbanistique, M. Hayette réclame la plus grande transparence pour le quartier du Bourdon, qui a été défiguré au cours des législatures successives et pour lequel le PPAS « Château d'Or » ne suffira pas à sa réhabilitation.

En matière de logement, le groupe socialiste soutiendra les propositions relatives au guichet unique et à la rénovation énergétique. Le Collège envisage-t-il la construction de nouveaux logements sociaux ? Dans l'affirmative, où ceux-ci seront-ils situés ? Quel est l'état d'avancement du dossier relatif à l'aménagement de logements sur le site de l'ancien hôpital Edith Cavell ?

Le Collège a-t-il l'intention d'engager de nouveaux balayeurs pour le service de la Propreté ?

En matière de santé, M. Hayette estime que la majorité devrait s'engager davantage dans la défense des personnes précarisées en leur offrant la gratuité des soins.

Dans le domaine de l'égalité des chances, M. Hayette n'a repéré aucune mesure concrète pour lutter contre les discriminations sexuelles, en particulier celles qui concernent les « LGBTQI ».

Le principe d'égalité des chances dans l'enseignement, évoqué dans le texte, ne débouche sur aucune mesure spécifique pour venir en aide aux enfants défavorisés, alors que pour ces derniers, l'école est souvent le seul vecteur d'ouverture au monde. Quelles mesures le Collège compte-t-il prendre pour lutter contre la surpopulation dans les classes ?

Le groupe socialiste trouve peu ambitieuses les propositions de la Déclaration de politique générale sur l'accueil de la petite enfance.

M. Hayette est favorable au Conseil communal de la jeunesse mais est plus dubitatif à l'égard de l'établissement d'une « maison de jeunes » pour des adolescents qui, parfaitement intégrés à la réalité virtuelle, se sentiraient beaucoup mieux dans une « smart city ».

Il serait judicieux d'intégrer les cours de hockey dans les activités proposées par le service du Parascolaire, vu l'importance de ce sport à Uccle.

La politique sociale est délaissée par la nouvelle majorité, alors qu'au cours des dernières années, le groupe socialiste était parvenu à donner une identité au département de l'Action sociale en encourageant les aides ciblées et personnalisées auprès des populations fragilisées.

Dans le domaine économique, M. Hayette n'est pas opposé à la suppression des taxes tracassières, à condition que les citoyens les plus faibles n'en subissent pas le contrecoup.

M. Hayette regrette que la laïcité ait été oubliée dans le volet consacré aux cultes. Qu'est-ce que la majorité entend par « des lieux neutres dédiés aux cérémonies non-confessionnelles » ?

Il déplore aussi que le problème des cumuls n'ait pas été évoqué dans le chapitre consacré à l'éthique et à la nouvelle gouvernance.

M. Cools précise qu'une Déclaration de politique générale est, par définition, un catalogue de bonnes intentions.

Le groupe Uccle en avant approuve toute une série de propositions qui figurent dans ce document, telles que l'élaboration d'un schéma de développement commercial, la mise en place d'un partenariat avec une commune flamande pour des échanges culturels et scolaires, la retransmission audio en direct des séances du Conseil communal (qui, selon M. Cools, devrait être complétée par une retransmission vidéo), l'augmentation de l'offre d'écoles de devoirs, la mise en œuvre des recommandations des audits Bypad pour le vélo et Pave pour les piétons et les PMR (personnes à mobilité réduite), l'évaluation du plan de stationnement.

Cependant, d'autres propositions ne recueillent pas l'adhésion du groupe Uccle en avant, notamment la création d'un Conseil communal participatif composé de citoyens tirés au sort. M. Cools estime qu'il serait plus judicieux de constituer un panel de citoyens selon les règles des échantillonnages statistiques et de demander à celui-ci d'évaluer les services rendus à la population.

Pour M. Cools, les finances et la fiscalité sont un des points faibles de cette déclaration.

Certes, les taxes communales ne seront plus augmentées systématiquement de 3 % par an, la hausse étant limitée au taux d'inflation. Mais pour le reste, il n'y a aucune perspective de réduction des impôts, quoique la commune ait retrouvé une certaine marge de manœuvre suite à l'augmentation des centimes additionnels au précompte immobilier et à l'opération de péréquation cadastrale partielle menée sous la législature précédente.

La déclaration est aussi muette sur la vente des bâtiments que la commune va libérer en vue du déménagement des services dans le nouveau bâtiment de la rue de Stalle.

Les pensions du personnel communal risquent d'exiger à terme l'engagement d'une dépense annuelle de 2 millions d'euros, sur le financement de laquelle aucune information n'est donnée dans la Déclaration de politique générale.

Dans un tel contexte, est-il raisonnable de programmer tous les investissements, en particulier ceux du parvis Saint-Pierre et de la place Jean Vander Elst ?

Pour M. Cools, ces travaux sont d'autant plus inutiles que le quartier d'Uccle-Centre va déjà suffisamment souffrir des travaux de la chaussée d'Alseberg.

La Déclaration de politique générale n'énonce pas de manière claire les intentions du Collège par rapport à la création d'un parking souterrain sous la place Jean Vander Elst.

Le document ne fait pas la moindre référence au métro et à sa nécessaire prolongation à Uccle. On aurait pu attendre de la majorité qu'elle prenne l'initiative d'une étude de faisabilité.

L'emploi n'est guère évoqué non plus dans cette déclaration, vu que l'Agence locale pour l'emploi (ALE) n'est même pas citée. M. Cools aurait souhaité que l'ALE d'Uccle rejoigne déjà la plate-forme dont font déjà partie 10 autres ALE bruxelloises. L'intérêt des ALE réside dans le fait que ces structures concentrent leurs activités sur les chômeurs de longue durée, ce qui n'est pas vraiment le cas d'Actiris et de la Maison de l'Emploi.

En matière de sécurité, le cadre de la police n'est pas rempli en dessous du grade d'officier, alors que la commune est confrontée à une recrudescence des cambriolages. M. Cools espère que la volonté d'améliorer la situation du commissariat de la rue Rouge n'implique pas la construction d'un nouveau commissariat, car la commune ne dispose pas des ressources nécessaires pour se lancer dans une telle aventure après le déménagement des services administratifs sur le site de la rue de Stalle.

Pour ce qui concerne le nouveau centre administratif, le Collège devrait réunir le comité d'accompagnement qui intègre tous les chefs de groupe du Conseil communal afin de faire le point sur ce dossier.

La déclaration propose de faire de l'actuelle Maison communale une « maison des associations ». M. Cools n'est pas opposé à ce que les locaux situés aux étages soient dévolus aux associations mais estime que le rez-de-chaussée devrait être réservé à la Justice de Paix. Il est aussi favorable au maintien des séances du Conseil dans la Maison communale actuelle en raison de la charge symbolique des lieux.

La Déclaration envisage la protection du patrimoine sous l'angle du classement mais n'évoque pas des instruments tels que l'inventaire du patrimoine et les règlements d'urbanisme zoné.

L'instauration du « RER vélo » est mentionnée pour la ligne 26 de la SNCB, mais non pour la ligne 124, alors que cette dernière permettrait de se rendre en vélo de la gare de Calevoet à la gare du Midi sur un trajet plat et sécurisé.

La déclaration ne cite pas le projet de rénovation de la gare de Calevoet. Un accord a-t-il pu être conclu avec la SNCB ?

Le document ne consacre pas le moindre paragraphe au schéma de développement Calevoet-Moensberg.

Pour M. Cools, il faudrait parvenir à conclure la fusion des deux homes du CPAS.

Il serait opportun de renforcer le processus de contrôle des abattages d'arbres.

Pour ce qui relève de la politique du troisième âge, M. Cools témoigne d'un certain intérêt pour la création par la ville de Tongres d'un échevinat de la solitude, qui affecte particulièrement les aînés.

La Déclaration de politique générale insiste dans son préambule sur l'éthique de l'action publique. Cependant, les premiers pas de la nouvelle majorité, constituée sur base d'une tromperie des électeurs, ne sont guère encourageants sur le plan éthique. Et le MR, sorti affaibli des élections, n'hésite pas pour se renforcer à « débaucher » une élue de l'opposition un mois après sa prestation de serment. Le groupe Uccle en avant accordera une grande importance à la probité des comportements afin de restaurer la confiance entre les citoyens et les élus.

Mme Maison se réjouit de constater que les mesures envisagées en matière d'enseignement s'inscrivent dans la continuité de l'action menée par les Collèges précédents.

La Déclaration de politique générale préconise notamment la poursuite des interactions entre l'enseignement et la culture. Ne serait-il pas opportun de prolonger dans un cadre secondaire l'expérience de l'école à rayonnement musical en établissant des liens avec un établissement secondaire relevant d'un autre pouvoir organisateur, libre ou officiel ?

L'interdisciplinarité est prônée pour les apprentissages manuels.

Le Collège a-t-il l'intention d'instaurer un jour sans viande dans le futur cahier des charges relatif aux cantines durables ?

Dans le volet cultes, il serait important d'insister sur le dialogue interculturel et interconfessionnel dans les actions à mener avec les écoles et les lieux de culte dans un esprit de transversalité.

L'opération « Silence : on lit ! » est une initiative très intéressante dans la mesure où la maîtrise de la langue française s'avère capitale pour la réussite scolaire.

Mme Maison insiste sur la nécessité d'une éducation à l'esprit critique dans un monde où les jeunes sont saturés d'informations multiples, afin de lutter contre l'influence des « fake news ». Cela implique une éducation philosophique, indépendamment des cours de philosophie et citoyenneté.

La déclaration affirme l'intention de promouvoir les aspects positifs des pédagogies dites « actives ». Quels en seraient les aspects négatifs selon la majorité ?

Le renforcement de la médiation scolaire est-il envisagé en classe ou en dehors de la classe ?

Les classes inclusives intègrent au sein de l'enseignement ordinaire des élèves relevant théoriquement de l'enseignement spécialisé. Un projet de cette nature avait été esquissé à l'école des Eglantiers, dont un des directeurs était un chaud partisan. Quelle est l'évolution de ce dossier ?

La participation d'enfants handicapés à la plaine de jeux d'été va-t-elle être poursuivie ?

La Déclaration de politique générale ne mentionne pas les échanges avec les établissements de l'enseignement spécialisé présents sur le territoire communal ni la coopération entre les écoles et les académies de musique et d'arts plastiques. L'enseignement de promotion sociale n'est guère évoqué non plus alors qu'il s'agit pourtant de l'école de la « seconde chance ».

Il faut faire preuve de la plus grande vigilance à l'égard du harcèlement en milieu scolaire.

Les formations à l'empathie devraient être encouragées car elles rendent les élèves plus sereins et améliorent la qualité de leur apprentissage.

Dans le domaine culturel, Mme Maison est favorable au principe des résidences d'artistes. Elle partage le point de vue selon lequel il convient de nommer un véritable directeur artistique pour le Centre culturel.

En matière de mobilité, la limitation des parcours cyclables à une dizaine de kilomètres témoigne d'un manque d'ambition de la part de la majorité.

L'instauration d'un permis de végétaliser sera-t-elle mise à profit pour verdurer la place de Saint-Job, de manière à la rendre plus conviviale ?

Le Collège envisage-t-il une limitation du stationnement sur la chaussée d'Alseberg afin de garantir une plus grande fluidité de circulation pour le tram 51 ?

Dans le domaine du logement, la déclaration propose d'inviter l'AISSU à accroître le parc de logements par l'intermédiaire d'une réduction de la part communale au précompte immobilier. Ne pourrait-on pas adopter le même système pour les propriétaires de maisons âgées, de manière à ce qu'ils mettent en location une partie de leurs habitations au profit d'étudiants ?

Mme Maison regrette de ne pas avoir vu dans la déclaration des mesures relatives aux poubelles « intelligentes ».

La majorité envisage-t-elle de doter la commune d'un plan climat ?

Selon Mme Maison, la partie dévolue au droit des animaux est un peu faible : comment favoriser de manière effective l'adoption en refuge, comme le préconise la déclaration ? Il eût été plus opportun de réfléchir à des mesures concrètes pour améliorer le bien-être des animaux présents à la foire de Saint-Job.

Le télétravail est cité mais ne fait pas l'objet de développements dans le texte, alors qu'il aurait fallu en faire un axe principal.

Pour ce qui concerne les sports, le groupe Défi est favorable à l'ouverture de la piscine le dimanche après-midi.

Mme Fremault rappelle que la Déclaration de politique générale ne constitue pas un cadre figé mais une feuille de route posant de grands principes en vertu desquels les engagements pris, conformes aux propositions défendues par le CDH, seront amenés à évoluer.

Elle insiste particulièrement sur les mesures en faveur de la participation et de la bonne gouvernance : renforcement des liens avec les citoyens par l'organisation d'états généraux et la mise en œuvre de budgets participatifs, développement des liens avec le monde associatif, dont les activités seront relayées par un magazine Wolvendael revu et corrigé, gratuité des mandats de gestion au sein des ASBL.

Mme Fremault voit aussi avec enthousiasme les mesures envisagées pour mettre les comportements en phase avec la transition énergétique et la durabilité : réactualisation de l'Agenda 21, diminution de l'empreinte énergétique, augmentation de la part des énergies renouvelables, notamment via le programme Solar click.

Il convient de souligner également la création et la valorisation d'espaces verts, le maillage bleu grâce à la gestion alternative des eaux pluviales, la réduction des produits affectant la qualité de l'air grâce à la zone de basse émission, instaurée en 2018 et renforcée en 2019, la promotion d'une alimentation durable grâce à l'intégration de la stratégie « good food ».

Mme Fremault est sensible aux efforts proposés pour mettre l'humain au cœur des politiques.

Dans le domaine de la petite enfance, cela se traduit par l'augmentation des places disponibles afin de tenir compte du boom démographique observé sur le territoire de la Région bruxelloise.

L'intégration des handicapés est assurée grâce au « handi-streaming », c.à.d. à la prise en considération du handicap dans l'ensemble des politiques menées. Il convient de citer à cet égard la création du Conseil consultatif de la personne porteuse de handicap, qui a constitué une avancée majeure, l'instauration d'un point de contact (« handi-contact »), l'inclusion de personnes handicapées dans le personnel de l'administration, la promotion du « handi-sport », l'intégration des enfants handicapés dans les crèches. Mme Fremault souhaiterait que la problématique de l'autisme soit davantage prise en compte. On pourrait s'inspirer de l'exemple donné par le Québec, qui s'efforce de détecter l'autisme le plus tôt possible, de manière à faciliter la scolarisation des enfants souffrant de cette pathologie.

La nouvelle majorité a l'intention de soutenir l'aide aux familles par le renforcement du « family corner ». Mme Fremault apprécie qu'une attention particulière soit accordée aux problèmes propres à la monoparentalité, notamment la récupération des créances alimentaires.

En matière de logement, il y a lieu d'insister sur la détection et la réaffectation des logements vides et le développement nécessaire du logement étudiant, vu le nombre d'établissements supérieurs présents sur le territoire communal. L'Agence immobilière sociale a un rôle stratégique à jouer à cet égard.

Le caractère évolutif de la Déclaration de politique générale requiert la mise en œuvre de processus d'évaluation des politiques.

M. Van de Cauter regrette l'absence d'une version néerlandaise de la Déclaration de politique générale. Il déplore aussi l'absence de toute référence à la promotion du bilinguisme dans les écoles ucloises.

Le métro n'est pas évoqué dans ce document, alors que son extension vers Uccle s'avère indispensable.

En quoi consistent les « valeurs européennes » que la nouvelle majorité souhaite promouvoir, et ce alors que la déclaration ne cite jamais la Belgique et les Belges ?

Partisan de la « Communauté urbaine de Bruxelles », M. Van de Cauter regrette que le document n'évoque pas les liens qu'il serait opportun d'établir ou de renforcer avec les communes limitrophes du Brabant.

Par ailleurs, M. Van de Cauter est favorable à la retransmission en direct des débats du Conseil communal.

M. Minet plaide en faveur du dialogue et du respect entre majorité et opposition.

M. Desmet estime que certaines interventions de l'opposition témoignent d'un manque d'analyse critique, ou à tout le moins d'une méprise sur le véritable sens d'une Déclaration de politique générale.

Le groupe Ecolo félicite les différents échevins ainsi que leurs services pour l'élaboration de ce document car il s'agit de la déclaration la plus ambitieuse et la plus complète qui ait jamais été proposée. Elle permettra de développer au cours des six prochaines années la politique novatrice que les citoyens ont demandée lors du dernier scrutin communal.

Certains esprits chagrins ont regretté que ce document n'ait pas été présenté en décembre, lors de l'installation du nouveau Conseil communal. C'eût été possible si un accord préélectoral avait existé, comme certains continuent à le prétendre. Lors des mandatures précédentes, il a fallu attendre plusieurs mois avant de lire une déclaration de politique générale, quoiqu'il y ait eu alors des accords préélectoraux.

M. Desmet souligne encore que la déclaration s'inscrit dans une logique de transversalité, en faisant abstraction des tabous idéologiques.

M. De Bock considère que la Déclaration de politique générale pâtit d'un manque d'évaluations chiffrées. Il rappelle à cet égard que l'évaluation des politiques publiques est une des priorités du groupe Défi.

Le partenariat avec une école flamande est une idée excellente. Mme Maison a d'ailleurs été la première à introduire l'immersion linguistique à l'école du Homborch lorsqu'elle était titulaire de l'échevinat de l'Éducation.

Il faut absolument garantir un accès effectif aux documents administratifs pour répondre à l'exigence de transparence.

Vu que la politique de mobilité doit être pensée à long terme, il faut analyser dès à présent l'extension éventuelle du métro.

Il est dommage que l'établissement de pistes cyclables soit limité à une dizaine de kilomètres.

Il faut inviter la SNCB à assurer une meilleure desserte des gares présentes sur le territoire communal.

M. De Bock regrette que la déclaration n'évoque pas le rond-point Churchill, alors qu'il s'agit d'un problème majeur pour la commune.

Le principe des rues scolaires est très intéressant mais il faut prendre garde aux reports du trafic sur les autres rues.

Le plan de stationnement devrait faire l'objet d'une évaluation dans les plus brefs délais.

M. De Bock est réticent à l'égard de l'idée d'infliger des sanctions administratives aux mineurs.

Les débats relatifs aux problèmes de sécurité échappent dans une certaine mesure au Conseil communal, étant donné qu'ils sont souvent relégués au Conseil de police. Il faudrait donc que le Conseil communal récupère une certaine maîtrise en ce domaine, de manière à pouvoir disposer de données statistiques fiables sur l'ampleur de l'insécurité car, pour l'instant, il n'est pas possible de déterminer avec exactitude si effectivement, compte tenu de la croissance de population, il y a à la fois diminution du nombre d'agressions contre les personnes et recrudescence des cambriolages.

M. De Bock est fort dubitatif à l'égard du volet financier, l'évolution de la fiscalité communale ne lui semblant guère favorable.

Il y a toutefois un élément positif : l'augmentation annuelle de 3 % de la redevance sur les documents administratifs a pu être évitée, vu que la hausse se limitera à l'indexation. Selon M. De Bock, cet effort devrait être accentué, afin de compenser les augmentations décidées par l'ancienne majorité.

Il aurait souhaité que la Déclaration de politique générale fût plus explicite sur les synergies qu'il serait possible d'établir entre les différents services afin d'éviter les doublons.

L'établissement d'un panel citoyen par tirage au sort pourrait s'avérer pertinent pour déterminer le type d'abribus à installer, vu qu'il s'agit d'un choix purement esthétique.

Dans le domaine urbanistique, le groupe Défi accorde une grande importance à la mixité des fonctions ainsi qu'au développement des petits logements, particulièrement appropriés aux familles monoparentales. M. De Bock signale que la commune d'Ixelles va céder des terrains à Binhome dans le cadre d'un bail emphytéotique afin d'y construire des logements sociaux et moyens avec de l'argent régional : la commune demeure propriétaire

du terrain, la Région y construit des immeubles et la société Binhome gère les logements. Selon M. De Bock, il s'agit d'un mode de gestion intéressant, dont la commune d'Uccle devrait s'inspirer pour les ensembles de la rue des Polders et du quartier Bourdon car il permettrait de réaliser des économies.

M. De Bock regrette que la problématique des logements au plateau Avijl ne soit pas abordée clairement dans la déclaration.

Vu qu'aucune donnée chiffrée ne figure dans la déclaration à propos du projet U, M. De Bock demande la réunion des chefs de groupe afin de procéder à une évaluation de l'opération service par service.

Le family corner ne semble guère démarrer, quoiqu'il s'agisse d'une idée intéressante.

La lutte contre les déficits constitue l'objectif prioritaire pour le CPAS. Il n'est pas normal que la fusion de services issus du département de l'Action sociale et du CPAS ne permette pas la réalisation d'économies significatives.

La vétusté des homes publics est telle que 25 % des places disponibles demeurent vides.

Le CPAS contribue à la création d'emplois mais il s'agit d'emplois subventionnés (« article 60 »). Il faudrait donc mobiliser les employeurs privés, ne fût-ce que pour les opportunités de stage qu'ils sont susceptibles d'offrir.

M. De Bock déplore que le chapitre de la déclaration dévolu à la culture ne consacre aucun développement à l'art dans la rue, alors que l'exposition temporaire d'œuvres d'art dans les parcs pourrait donner un certain cachet à la commune, à l'instar de l'action menée dans la ville de Martigny en Suisse, où chaque rond-point est orné par une œuvre d'art.

Les résolutions visant à faire d'Uccle une « commune hospitalière » sont excellentes mais il faut à présent les mettre en pratique.

L'exercice à titre gratuit des mandats dans les ASBL communales, quoiqu'un défraiement, limité aux plafonds applicables dans le bénévolat, soit possible pour les fonctions de président, de vice-président et d'administrateur-délégué, représente une avancée incontestable sur le plan éthique.

Mme Culer estime que la Déclaration de politique générale est une feuille de route étoffée.

Les lignes de force de la déclaration, ancrées dans les acquis de la majorité libérale sortante, expriment les ambitions du groupe MR pour l'avenir.

La volonté d'innovation se manifeste dans la transversalité qui est mise en œuvre et les synergies que le Collège entend développer, tant avec les communes limitrophes qu'avec la Région bruxelloise.

Les rencontres participatives initiées par le bourgmestre l'année dernière trouvent un prolongement dans la création de conseils consultatifs dont les avis seront pris en compte.

Le Collège accomplira des efforts dans la gestion de la mobilité en mettant en œuvre les recommandations des audits Bypad et Pave effectués par la majorité sortante. Mme Culer souligne également l'augmentation de l'offre de free-floating et les mesures envisagées pour la rénovation des trottoirs.

L'étude du réaménagement de la place de Saint-Job a été lancée. Dans le dossier relatif à la construction d'un parking sous la place Jean Vander Elst, les conclusions de l'étude de faisabilité, dont le rapport est sur la table du Collège, s'avèrent positives.

La commune mettra tout son poids pour avancer dans la concrétisation du RER vélo et améliorer les dessertes proposées au départ des 5 gares uccloises.

Mme Culer se réjouit des bons résultats observés en matière de sécurité. Le Collège poursuivra cette politique, en veillant à faire preuve d'humanité dans l'accueil des victimes. Pour les libéraux, la sécurité est la première des libertés. Mme Culer est heureuse de constater que les autres groupes de la majorité adhèrent à ce principe avec la même conviction.

L'équilibre du budget communal est dû au travail efficace des échevins des finances MR qui se sont succédé au fil du temps. Mme Culer souligne le fait qu'aucune hausse significative d'impôts n'est programmée dans la Déclaration de politique générale.

La nouvelle majorité portera son attention sur la rénovation urbaine, la préservation des jardins en intérieurs d'îlots, la protection du patrimoine architectural ucclois, l'utilisation des matériaux écoresponsables, et appliquera ces principes dans ses propres chantiers, notamment pour le bâtiment U.

L'instauration d'un guichet unique va faciliter les démarches des citoyens en quête de logement.

Mme Culer salue le travail de Mme Gol-Lescot à l'échevinat de la Propreté, dont l'action inlassable contribue non seulement à l'agrément mais aussi à la sécurité de l'espace urbain.

Le groupe MR est favorable à un recours accru aux sanctions administratives communales pour lutter contre les incivilités ainsi qu'aux opérations « coup de poing » initiées il y a un an par M. le Bourgmestre et Mme l'Echevin Gol-Lescot avec le concours de la police.

L'enseignement et la formation sont des outils indispensables pour garantir une authentique égalité des chances. La mixité sociale et culturelle ne peut être assurée que par le développement d'un enseignement de

qualité dans toutes les écoles. L'apprentissage des langues est un élément essentiel du parcours d'intégration pour les nouveaux arrivants.

La commune d'Uccle a la chance de disposer d'une administration de qualité, dont la Déclaration de politique générale réaffirme la neutralité, valeur fondamentale pour le groupe MR. Les projets d'amélioration du fonctionnement au bénéfice des citoyens en feront une administration communale enviée. Mme Culer voit d'un œil favorable le regroupement sous la tutelle d'un même échevin des services de l'Action sociale, des Seniors, de l'Emploi et de la Prévention.

Le Collège a l'intention d'élaborer un schéma de développement commercial en partenariat avec les associations de commerçants afin de revitaliser l'activité économique dans les différents quartiers uclois.

Le Collège souhaite maintenir et rénover les infrastructures sportives existantes mais aussi faire d'Uccle un centre de référence dans le domaine du hockey en étudiant la possibilité d'y construire un stade susceptible d'accueillir des rencontres internationales.

Le plan Nature, adopté il y a deux ans par le Conseil communal, a pour but de fixer les actions prioritaires pour préserver la biodiversité sur le territoire communal. Le Collège va en assurer la mise en œuvre progressive.

Mme Culer insiste aussi sur la volonté du Collège d'intégrer Uccle dans de nombreux projets nationaux et européens, de l'inscrire dans le réseau « Villes amies des aînés », d'en faire une commune pro santé, de participer à la campagne « All genders welcome », d'obtenir le label « Handi city »,...

Mme Haumont se réjouit de mesures prévues pour faciliter et sécuriser la circulation des vélos.

Mais elle ne comprend pas l'utilité d'installer des points d'accès électriques, dans la mesure où les batteries des vélos électriques se détachent et peuvent être chargées aisément avec une clé standard.

Il faudrait davantage mettre l'accent sur l'aménagement de pistes cyclables sécurisées, qui ne devraient pas se limiter à une dizaine de kilomètres.

Dans ce cadre, le développement du RER vélo, en collaboration avec la Région, s'avère d'une importance primordiale.

Le document évoque la ligne 26, et non la ligne 124, alors que celle-ci permet de rallier le centre et constitue une alternative à la chaussée d'Alsemberg, peu propice à la circulation des vélos.

M. Norré estime que la Déclaration de politique générale comporte des points positifs.

C'est notamment le cas des dispositions visant à promouvoir une mobilité plus douce. Néanmoins, M. Norré regrette que le Collège ne défende pas une position claire sur le projet d'extension du métro dans le sud du territoire régional.

Il espère aussi que le réseau de pistes cyclables ne se limitera pas à une dizaine de kilomètres.

Le document manque de précision dans le domaine de la politique fiscale. Les centimes additionnels à l'IPP seront-ils maintenus, augmentés ou diminués ? Quelle est l'ambition de la nouvelle majorité en la matière ?

M. Norré est tout à fait favorable à l'idée selon laquelle il conviendrait de solliciter davantage l'avis de la population, notamment dans le cadre du projet relatif à la construction d'une soixantaine de logements dans le quartier Coghen. Suite à la réunion du comité de concertation, la commune avait remis un avis positif, moyennant le respect de certaines conditions. La Région s'est montrée plus frileuse et a remis un avis négatif. Vu que les attentes des riverains et des collectifs de parents d'élèves sont très importantes, il faut absolument veiller à ce que ces acteurs soient associés aux démarches.

M. Norré approuve la volonté du Collège de lutter contre l'entrave à la cohabitation en incitant les autres niveaux de pouvoir à se prononcer en faveur de la révision du statut de cohabitant. Selon M. Norré, il faut mettre fin au statut de cohabitant, foncièrement archaïque, pour aboutir à une individualisation des droits sociaux.

La déclaration mentionne à juste titre la nécessité de lutter contre le surendettement. Comment le Collège compte-t-il s'y prendre ?

En matière de propreté, M. Norré suggère au Collège d'élaborer une application « Clean my street », sur le modèle de l'application « Fix my street », de manière à ce que les citoyens puissent signaler la présence de dépôts clandestins et solliciter l'intervention des services communaux.

Il serait opportun d'installer au sein de l'administration communale un point de contact destiné à aider les citoyens peu familiarisés avec les nouvelles technologies, afin de lutter contre la fracture numérique.

Quoique le programme de la majorité dans le domaine de l'enseignement soit ambitieux, M. Norré regrette que le document n'aborde pas le problème de son accessibilité financière. Il aurait souhaité que le Collège s'engage à promouvoir la gratuité effective de l'enseignement, notamment pour les repas scolaires. Selon M. Norré, il faudrait fournir une gourde aux élèves, afin de s'inscrire dans la politique du « zéro déchet ».

Tout en reconnaissant que l'intégration de la politique du bien-être animal parmi les compétences scabinales témoigne d'une évolution positive, M. Norré regrette que la Déclaration de politique générale ne comporte pas de mesure concrète en ce domaine.

Les propositions envisagées pour promouvoir l'égalité des chances se focalisent sur l'égalité des genres mais n'évoquent guère les autres formes de discrimination, fondées sur l'origine ou la religion.

Dans le domaine de la petite enfance, le problème du tarif des crèches est complètement occulté.

La motion « Uccle, commune hospitalière » était censée être présentée lors de la première séance du Conseil communal. Fait-elle l'objet d'un report ? Y aurait-il des problèmes avec un des partenaires de la majorité ?

Quelle est la portée de l'« extension des sanctions administratives communales » ? Ces sanctions seront-elles infligées à des mineurs ?

Quel est le sens des « actions contre la mendicité » que la Déclaration de politique générale entend promouvoir ? S'agit-il d'une criminalisation de la mendicité, ce qui serait regrettable, ou au contraire d'une politique visant à sortir les personnes de la pauvreté ?

M. Toussaint souhaiterait étendre aux trottinettes électriques les primes prévues pour les modes de transport relevant de la mobilité douce.

Il faut encourager le développement des zones 30, en veillant à mettre en place une signalisation efficace afin de garantir le respect des limitations de vitesse.

M. Toussaint rappelle qu'il avait émis naguère une proposition visant à instaurer une certaine forme de gratuité pour le stationnement, notamment à l'occasion d'événements tels que les soldes.

La lutte contre le vol des vélos requiert la diffusion la plus large possible de conseils préventifs, l'installation de systèmes d'identification mais aussi l'élaboration d'un véritable plan d'action en concertation avec la police.

Selon M. Toussaint, l'outil informatique « Fluicity » pourrait contribuer à la promotion de la « démocratie numérique »

Ne serait-il pas utile d'établir une « charte citoyenne » en matière de propreté ou de créer comme à Schaerbeek un groupe de citoyens actifs qui seraient les « ambassadeurs de la propreté » dans la commune ?

M. le Bourgmestre répond que la motion « Uccle commune hospitalière » sera déposée prochainement, car le Collège a voulu dans un premier temps donner priorité à la Déclaration de politique générale.

Il précise qu'il ne sera pas possible de répondre ce soir à la totalité des questions posées (pour sa part, il en a relevé 68) mais de toute façon, nombreux sont les sujets abordés qui feront l'objet d'interpellations tout au long de la mandature.

M. De Bock regrette que le Collège ne soit pas en mesure de répondre aux questions. Si ce n'est pas possible, il souhaite que le Collège puisse s'engager à répondre par écrit pour la semaine prochaine à toutes les questions posées.

M. Norré serait lui aussi déçu s'il n'obtenait pas de réponses aux questions qu'il a posées.

M. l'Echevin Wyngaard répond que le Conseil consultatif des modes actifs sera institué le plus tôt possible. Un appel à candidatures sera lancé et une sélection sera opérée parmi les candidatures introduites, le but étant de constituer une instance composée de personnes dotées d'une expérience concrète dans le domaine de la mobilité (cyclistes, personnes à mobilité réduite, etc.).

Pour ce qui concerne l'étendue des cheminements cyclables, le texte mentionne : « au moins 10 km de cheminements cyclables ». Il s'agit d'un programme plus ambitieux que les quelques centaines de mètres qui étaient réalisées au cours des législatures précédentes. Le Collège espère toujours aller au-delà des 10 kilomètres mais il serait hasardeux d'avancer des chiffres plus précis.

Des moyens budgétaires seront dégagés pour assurer un entretien plus régulier des trottoirs et cheminements piétons.

Aucune décision définitive n'a encore été arrêtée à propos du parking souterrain. L'étude financée par l'Agence de stationnement et réalisée par Tractebel a retenu deux pôles potentiels : la place Emile Danco et la place Jean Vander Elst.

Le Collège déterminera quelle option il conviendrait de retenir le cas échéant, en ne perdant pas de vue que la construction éventuelle de ce parking souterrain est intimement liée au chantier du réaménagement de la chaussée d'Alseberg.

La majorité est favorable à l'installation de caméras mobiles, qui se sont avérées particulièrement efficaces dans la lutte contre les dépôts clandestins.

Les subsides récurrents qui permettent aux petits clubs sportifs de survivre seront maintenus. Pour le reste, on peut réfléchir à la ventilation des subsides octroyés aux associations sportives en vertu de critères tels que l'intégration des personnes porteuses de handicap, le lancement de campagnes en faveur d'une alimentation durable.

L'assertion selon laquelle 60 % des mesures à prendre pour lutter contre le réchauffement climatique incombent aux autorités locales n'est pas purement incantatoire : elle figure explicitement dans le rapport du GIEC.

Pour ce qui concerne l'extension éventuelle du métro, Bruxelles-Mobilité va lancer dans les mois à venir une étude d'opportunité et de faisabilité, dont le financement sera assuré par Beliris. La majorité ne s'oppose nullement à ce qu'une étude soit réalisée afin de collecter un maximum de données, notamment statistiques. Il y a néanmoins lieu de s'interroger sur le fait qu'un bureau d'études soit sollicité pour se prononcer en même temps sur l'opportunité et la faisabilité d'un tel projet.

Par ailleurs, il ne faut pas perdre de vue que la mobilité a beaucoup évolué au cours des dernières années et qu'une extension du métro ou tout autre projet d'une même ampleur n'aboutirait que dans 15 ou 20 ans dans le meilleur des cas.

Le Collège est évidemment favorable à la création d'un plus grand nombre de RER vélo et n'a en aucune manière une attitude fermée à l'égard de la ligne 124.

Mme l'Echevin Gol-Lescot répond que le Collège déterminera s'il y a lieu d'opter pour les poubelles intelligentes lorsque le prix sera plus accessible et que ce dispositif aura prouvé son efficacité.

Les écoles du Homborch et de Calevoet pratiquent l'apprentissage précoce et approfondi du néerlandais en immersion. Le jumelage souhaité avec une commune néerlandophone vise justement à favoriser, entre autres, les échanges scolaires.

Mme l'Echevin Gol-Lescot est très attachée au projet relatif aux 15 minutes de lecture et s'efforcera de le mettre en œuvre le plus rapidement possible.

Il faut encourager au maximum l'inclusion d'élèves handicapés dans les écoles ucloises, tout en reconnaissant qu'il ne sera sans doute pas possible d'intégrer tous les enfants souffrant de handicaps dans l'enseignement ordinaire.

Les processus de remédiation ont lieu en général dans les classes, quoiqu'une remédiation puisse être effectuée en dehors de la classe lorsqu'il s'agit de fournir une aide ponctuelle.

Les cours de promotion sociale d'Uccle (CPSU) pourront encore être dispensés dans les locaux de la Haute Ecole de Bruxelles (HEB) l'année prochaine. Néanmoins, il conviendrait de rénover quelque peu les salles dévolues aux classes informatiques.

Mme l'Echevine De Brouwer précise que sur le site de Fabricom, l'administration mettra en œuvre un système de récupération de la chaleur via les égouts.

La part de l'énergie renouvelable peut être augmentée grâce au développement du parc photovoltaïque. Dans cette perspective, deux écoles ont été retenues cette année pour participer au programme « Solar click ».

Mme l'Echevine De Brouwer reconnaît que les propositions de la Déclaration de politique générale sur l'égalité des chances et des genres ou le bien-être animal sont succinctes mais il ne faut pas perdre de vue que le personnel susceptible d'être affecté à ces matières est limité et qu'il convient de fixer des priorités : la mise en œuvre des processus de participation citoyenne passe avant la promotion de l'égalité des chances et des genres ou du bien-être animal, ce qui ne signifie pas que ces derniers points soient négligés.

En effet, Mme l'Echevine De Brouwer a tenu à promouvoir la campagne « All genders welcome ». Et il faut bien prendre conscience du fait que la démarche du gender mainstreaming et du gender budgetting, dans laquelle la majorité souhaite s'engager, requiert un travail important.

Mme l'Echevine De Brouwer a l'intention de mettre en œuvre un plan d'action visant à favoriser l'égalité hommes-femmes dans une approche « intersectionnelle », ce qui signifie appréhender la situation particulière de femmes dotées d'autres caractéristiques potentiellement conflictuelles (femmes noires, femmes lesbiennes, femmes portant le voile, etc.). Cette démarche exige une collaboration avec les associations compétentes, actives selon les cas dans l'antiracisme, la lutte contre les discriminations envers les personnes LGBTQI, etc.

Les campagnes de sensibilisation des élèves à la problématique de l'énergie seront poursuivies dans les écoles communales. Un programme analogue sera mis en œuvre sur le thème de l'interdépendance du vivant.

Le plan d'action carbone découle de l'Agenda 21, dont un bilan a été dressé pour la période 2014-2017. Les actions qui avaient été envisagées dans ce cadre visaient avant tout le développement durable sur base des piliers social, environnemental et économique. Selon Mme l'Echevine De Brouwer, il y aurait lieu de réactualiser l'Agenda 21, dans la mesure où certaines actions sont obsolètes et que les problématiques du « zéro déchet » et de l'alimentation n'y sont pas encore abordées. Il faudrait aussi recentrer les actions sur l'environnement dans une vision à long terme.

Vu que le service de l'Environnement est censé exercer un rôle de coordination dans la mise en œuvre de l'Agenda 21, Mme l'Echevine De Brouwer organisera des rencontres bilatérales avec les autres services.

En matière de droit des animaux, il faudra déterminer quelle est la meilleure manière de « favoriser l'adoption en refuge », dont le principe est affirmé dans la Déclaration de politique générale. Mme l'Echevine De

Brouwer envisage l'octroi d'une prime en cas d'adoption d'un chien ou d'un chat séjournant dans un refuge, afin de dissuader le recours à des animaux issus d'élevages.

Pour ce qui concerne la foire de Saint-Job, Mme l'Echevine De Brouwer rappelle qu'elle avait naguère interpellé le Collège à propos de la présence en plein jour de rapaces nocturnes, qui lui semblait particulièrement inopportune. L'échevinat mènera une réflexion globale sur cette manifestation, dont le maintien ne peut être garanti que moyennant le respect de conditions décentes pour les animaux.

Le passage au bio ou et aux produits locaux n'implique pas nécessairement une hausse des dépenses pour les cantines scolaires, étant donné que la réduction du grammage en viande est susceptible d'entraîner une baisse des coûts et que les circuits courts tendent à diminuer les frais de transport.

M. l'Echevin Biermann confirme que le Collège portera son attention sur des points tels que le développement de l'Agence immobilière sociale étudiante ou la création de petits logements sur le territoire communal. La majorité a aussi l'intention d'encourager l'émergence de logements groupés, collectifs et intergénérationnels.

La gestion en ce domaine pourra devenir plus efficace grâce à un effort de rationalisation et l'établissement d'un partenariat avec les acteurs du logement social, du logement moyen et l'administration régionale. À cet égard, la mise en place d'un guichet unique logement incite naturellement toutes les parties prenantes à se concerter.

Cependant, la situation d'Uccle ne peut être comparée à celle d'autres communes, car les cadres fonciers divergent d'une commune à l'autre et n'offrent pas les mêmes possibilités de mise à disposition de terrains pour la création de logements.

Selon M. l'Echevin Biermann, l'Observatoire du logement doit être redynamisé, afin d'en faire un instrument d'évaluation des politiques de rénovation urbaine.

Quoiqu'il s'agisse d'un instrument à manier avec discernement, l'expropriation s'avère parfois indispensable pour éviter que des immeubles ne soient laissés à l'abandon et n'entraînent la dégradation de quartiers.

Le Collège s'efforcera de faire preuve de pédagogie dans tous les dossiers sensibles afin d'assurer une participation éclairée des citoyens. D'ailleurs, pour le projet du « carré Coghen », M. l'Echevin Biermann et Mme l'Echevine De Brouwer ont expliqué aux riverains, au cours d'une longue réunion, la position défendue par le Collège.

Mme l'Echevine Ledan précise qu'un dispositif audio va être testé pour la retransmission des séances du Conseil communal. Le Collège attendra le transfert dans le nouveau bâtiment pour tester un dispositif vidéo, étant donné que le déménagement d'une infrastructure technique de la Maison communale vers le bâtiment U risquerait d'être compliqué.

Le Conseil communal participatif sera établi sur base d'un panel représentatif de la population uccloise. Il y aura recours au tirage au sort, mais de manière à constituer un échantillon tenant compte des tranches d'âge, de la diversité des quartiers, etc.

L'inventaire du patrimoine sera poursuivi, afin de le valoriser dans les prochaines années.

La Déclaration de politique générale ne mentionne pas la totalité des projets de la majorité par rapport au Centre culturel. Mme l'Echevine Ledan souhaite que cet espace soit davantage ouvert en journée et donne lieu à un plus grand nombre d'activités. Quoi qu'il en soit, les écoles pourront y accéder plus facilement.

La motion « commune hospitalière », en cours de préparation, sera prête dans les prochains jours.

Des œuvres d'art seront exposées dans les parcs, conformément aux indications de la Déclaration de politique générale.

Mme l'Echevine Ledan partage l'avis selon lequel le Prix du citoyen européen d'honneur ne devrait pas être réservé exclusivement aux Européens et est disposée à mener une réflexion sur ce sujet avec le Conseil communal.

Elle est favorable au développement de liens avec les communes limitrophes, comme c'est le cas avec les communes de Linkebeek et Drogenbos pour le Parcours d'artistes.

Il convient d'encourager le bilinguisme dans le cadre de la politique culturelle. Mme l'Echevine Ledan espère que le dialogue établi avec les organisations culturelles néerlandophones lui permettra de mettre en place un partenariat fructueux.

Mme l'Echevine Ledan sera aussi attentive à l'établissement de critères d'évaluation des politiques et aux moyens de faciliter l'accès aux documents administratifs.

La participation citoyenne qui, pour Mme l'Echevine Ledan, doit intervenir à tous les niveaux (administration, partis, monde associatif, commerçants, etc.) exige une réflexion approfondie, à laquelle l'opposition est invitée à apporter son concours.